



NE PAS RETELECHARGER L'APPLICATION
hormis lors d'un changement/réinstallation d'un PC

Vous saisissez les AES **des différentes années de surveillance à la suite les uns des autres**, l'extraction des données d'une année de surveillance s'effectuant en précisant l'année concernée.

Si vous téléchargez l'application pour la **1ère fois**, téléchargez celle ci et ensuite téléchargez la mise à jour.

SAISIE des données 2009 : Si vous avez utilisé l'application en 2008, procédez simplement à la mise à jour (patch).

NB : pour savoir si l'installation de ce dernier a déjà été effectuée, assurez-vous qu'il vous est demandé de préciser l'année de surveillance concernée au sein de la fiche Etablissement. Si tel est le cas, l'application est à jour (patch installé).

SAISIE 2010 : si vous avez effectué la mise à jour de l'application courant 2009, vous n'avez aucune manipulation à effectuer.